



PROCÈS VERBAL

Commission Territoriale de Discipline

Samedi 13 décembre 2025

Réunion à CDOS, 18 Rue Pierre de Coubertin, 22000 Saint-Brieuc de 09h à 12h30

Composition de la commission :

Président : Jacques MORIZUR

Secrétaire de séance : Laure BEAUDOUIN

Membres : Philippe BARBERET, Pauline BELLAT, Loïc BELLEC, Frédéric HOU, Dominique TRUBERT, Vincent LE BRIS

Dossier 21F46 :

Retrait : Jacques Morizur, Dominique Trubert

Match : PNT FEM

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : A5. Fautes individuelles - Atteintes aux personnes - Action de jeu particulièrement sans retenue

Sanction : 1 date ferme / 1 date avec sursis

Pénalité financière : 90 €

Dossier 21F52 :

Retrait :

Match : U18M 2E DIV

Concerné : Joueur mineur

Club : Club B

Motif retenu : B1. Fautes individuelles - Atteintes aux biens et aux espaces réservés - Utilisation inappropriée de matériel de banc

Sanction : 2 dates fermes

Pénalité financière : 120 €

Dossier 21F58 :

Retrait :

Match : D2F

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : A5. Fautes individuelles - Atteintes aux personnes - Brutalités, action de jeu particulièrement sans retenue

Sanction : 2 dates fermes / 2 dates avec sursis

Pénalité financière : 180 €



Dossier 21F59 :

Retrait :

Match : U18F 1ERE DIV

Concerné : Président

Club : Club B

Motif retenu : C15 . Fautes individuelles - Atteinte à l'éthique du sport - Autres atteintes de toute nature à l'éthique (fraude)

Sanction : 12 dates avec sursis

Pénalité financière : 360 €

Dossier 21F61 :

Retrait : Philippe BARBERET

Match : U13M 1ERE DIV

Concerné : Officiel B

Club : Club B

Motif retenu : A1 . Fautes individuelles - Atteinte s aux personnes - Contestation répétées avec circonstance très aggravantes

Sanction : 4 dates fermes / 4 dates avec sursis

Pénalité financière : 360 €

Dossier 21F63 :

Retrait : Vincent LE BRIS

Match : EXCEL FEM

Concerné : Arbitre

Club :

Motif retenu : .

Sanction : Relaxe accompagné d'un suivi d'arbitrage

Pénalité financière : 0 €

Dossier 21F64 :

Retrait :

Match : U18F 1ERE DIV

Concerné : Officiel A

Club : Club B

Motif retenu : C15 . Fautes individuelles - Atteinte à l'éthique du sport - Autres atteintes de toute nature à l'éthique (fraude)

Sanction : 12 dates fermes (sauf juge arbitre)

Pénalité financière : 720 €

Jacques MORIZUR

Président de la Commission Territoriale de Discipline